



COMPÉTENCES BTP
CENTRE DE FORMATION • CFA



TP MAÇON

RNCP N° 35309 / 630 h

Objectif général

Le maçon est chargé de construire à partir de plans et de consignes, les fondations, les murs, les planchers et les éléments en béton armé constitutifs de bâtiments qui peuvent avoir des destinations variées (logements individuels, petits collectifs, tertiaires, industriels, agricoles ou techniques). Il peut réaliser également des aménagements extérieurs tels que murs de clôture, terrasses, trottoirs, etc.

Selon les commandes ou les spécificités de l'entreprise qui l'emploie, le maçon peut travailler sur des constructions neuves ou sur des chantiers de rénovation. A ce titre, il adapte sa pratique en fonction des particularités de ces deux types de chantiers et notamment en matière de sécurité.

Le maçon construit des murs par assemblage manuel d'éléments manufacturés (agglomérés de ciment, briques traditionnelles et/ou à joints minces, béton cellulaire, agglomérés de pierre volcanique, etc.), en respectant les règles de sécurité. Il est quelquefois amené à réaliser des enduits, et des éléments de finition de manière traditionnelle ou préfabriquée.

Il réalise les éléments de structure en béton armé (poteaux, poutres, planchers, murs de soutènement, etc.). Pour cela, il réalise des coffrages traditionnels, et utilise des systèmes coffrant de type banches manportables, des coffrages prêts à l'emploi en carton. Pour la réalisation des planchers, il met en œuvre des systèmes préfabriqués de type « poutrelles hourdis ».

Le maçon exerce son activité principalement en extérieur, de fait il est exposé aux intempéries. Il travaille souvent en hauteur sur des échafaudages de pied ou une plateforme individuelle roulante légère (PIRL), et dans des conditions parfois difficiles (poussière, bruit). Il doit être doté d'une bonne condition physique, car le port de charges répété, la marche et la station debout rythment son quotidien. Toutefois depuis de nombreuses années, les entreprises sont engagées dans l'amélioration des conditions de travail et de sécurité, la mécanisation des manutentions, l'utilisation d'équipements de protection collective et individuelle performants. De fait les innovations permanentes n'ont de cesse de diminuer la pénibilité et les risques professionnels dans les activités du maçon.

Le maçon est formé et habilité par son employeur. Il connaît et applique scrupuleusement la législation en vigueur en matière de sécurité au travail et porte systématiquement ses équipements de protection individuelle (EPI). Il prend connaissance du document unique et du Plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS), quand ils existent, sinon du plan de prévention et en respecte les consignes.

Compétences transverses et aptitudes

Les entreprises utilisatrices sont principalement des petites et moyennes structures qui peuvent réaliser des chantiers éloignés de leur siège, ce qui peut engendrer pour le professionnel des déplacements sur la journée voir sur la semaine.

Le maçon travaille en équipe, il doit posséder des qualités relationnelles qui lui permettent de réaliser ses activités de manière sécurisée et productive. La législation et les préoccupations environnementales des entreprises imposent au maçon le respect systématique

du tri des déchets de chantier mais également la maîtrise des nuisances (bruit, poussière, vibrations), de la consommation d'eau, d'électricité et de carburant.

La transition énergétique et les nouvelles réglementations demandent au professionnel l'adaptation de ses compétences de bases à des matériaux innovants, plus efficaces en termes de résultats. Pour cela le maçon respecte les règles de mise en œuvre des avis techniques spécifiques à chaque type de matériaux ou technique.

La plupart du temps ces matériaux plus performants demandent une mise en œuvre plus soignée et plus technique, les tolérances sont moindres que les matériaux « traditionnels ».

Les évolutions numériques impactent les métiers de la construction. Pour consulter des plans, des détails techniques, des vues 3D, des documents fournisseur, passer des commandes et assurer le suivi des livraisons, le professionnel est amené à utiliser de manière simple une tablette, un smartphone ou plus rarement un ordinateur.

FORMATION EN PRÉSENTIEL



Intervenants

Formateurs permanents chez CBTP



Equivalence

CAP Maçon - Niveau V - Ministère de l'Éducation nationale



Appréciation des résultats

Attestation de fin de stage et validation du ou des CCP / TP par examen final



Débouchés + évolution professionnelle

Maçon / Maçon façadier
+ TP Chef d'équipe / BP Maçon

BLOC DE COMPÉTENCE N°1
DE LA FICHE N° 35309
Construire des ouvrages en maçonnerie



- Bâtir des maçonneries hourdées au mortier ou à joints minces
- Mettre en place des éléments préfabriqués de type appui, couronnement, linteau, poutre
- Réaliser des ouvrages de finition de type seuils et appuis
- Réaliser manuellement des enduits hydrauliques traditionnels
- Créer des ouvertures dans des murs existants et réaliser la déconstruction de parties d'ouvrages

BLOC DE COMPÉTENCE N°2
DE LA FICHE N° 35309
Réaliser des ouvrages en béton armé coffrés en traditionnel



- Coffrer en traditionnel bois ou en éléments manportables
- Mettre en place les armatures d'un ouvrage en béton armé coffré en traditionnel
- Couler un ouvrage en béton armé coffré en traditionnel

BLOC DE COMPÉTENCE N°3
DE LA FICHE N° 35309
Réaliser des dallages et des planchers de type poutrelles hourdis



- Poser un plancher poutrelles hourdis
- Réaliser les réseaux d'évacuation d'eaux usées et pluviales
- Mettre en place les armatures de dallages et planchers
- Mettre en œuvre le béton de dallage et planchers
- Réaliser les aspects de surface et chapes



COMPÉTENCES BTP
CENTRE DE FORMATION • CFA

UNIVERS DU GROS ŒUVRE

Quel public ?

Tout public / personnel ayant déjà travaillé dans le domaine du bâtiment et/ou Travaux Publics.

Prérequis

TP : Toutes nos formations sont accessibles avec un niveau troisième des collèges ou niveau équivalent, maîtrise des règles de calcul de base, bonne compréhension des instructions écrites et orales.

CAP : Niveau troisième des collèges obligatoire

Conditions d'accessibilités

Entrées et sorties permanentes – positionnement niveau 3ème des collèges ou diplôme équivalent y donnant accès. Non accessible aux PMR.

PSH hors PMR : Modalités d'accès des personnes en situation de handicap : Nos formations techniques ne sont pas accessibles aux PMR (voir liste des handicaps concernés, disponible à l'accueil). Accessibilité handicapé, médecin habilité pour une attestation de capacité physique et mentale (liste des médecins), en cas de situation d'handicap, merci d'appeler le centre.

Méthode pédagogique

Les modules sont principalement traités sur supports papiers et animés par des supports visuels. Les modules sont séquencés et tramés pour une assimilation du sujet traité, des dossiers de travail et des réalisations au réel viennent compléter chaque module pour permettre de valider les acquis. Ils servent également de support de cours. Certains modules sont transversaux.

Des qualifications partielles, sous forme de certificats de compétences professionnelles (CCP) peuvent être obtenues en suivant un ou plusieurs modules ou par bloc de compétences. À partir de l'obtention d'un CCP (bloc de compétences), vous pouvez vous présenter aux autres CCP pour obtenir le titre professionnel dans la limite de la durée de validité du titre.

16 €/heure



Conditions tarifaires

Tarif horaire fixé en fonction du dispositif individuel de formation, facturé à la présence (voir conditions générales de vente).

Période d'intégration

Accueil, présentation des objectifs de formation, connaissance de l'environnement professionnel, adaptation du parcours de formation (1 semaine soit 35 heures).

Moyens pédagogiques

Plateforme de travail et de manutention, salle de technologie, outillage collectif, supports visuels.

Modalités d'accessibilités

Contrat en alternance ou formation continue

Délai d'accès : entrées et sorties permanentes – positionnement obligatoire + préconisation – et selon les postes à pourvoir



Les aspects liés au développement durable sont traités tout au long de la formation : optimiser les matériaux pour limiter les déchets, assurer le tri sélectif des déchets, utiliser les équipements de protection individuels et collectifs. Détail en page 30.